



Mise à jour concernant les pesticides de la classe des néonicotinoïdes

Le 23 novembre 2016



Pesticides de la classe des néonicotinoïdes

Les néonicotinoïdes font partie d'un groupe de pesticides qui sont utilisés en agriculture pour protéger les cultures contre différents insectes. Ils servent également à d'autres fins, par exemple à tuer des insectes à l'intérieur des maisons, à lutter contre les puces présentes sur les animaux de compagnie et à protéger les arbres des insectes envahissants comme l'agrile du frêne. Il y a trois importants néonicotinoïdes dont l'usage est actuellement approuvé en agriculture au Canada : l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame.

Le premier néonicotinoïde, l'imidaclopride, a été approuvé pour utilisation au Canada dans les années 1990 afin de remplacer plusieurs insecticides plus anciens en voie de retrait du marché en raison des risques sanitaires et environnementaux qu'ils présentaient. Les néonicotinoïdes se sont révélés être beaucoup moins toxiques pour les humains que les produits qu'ils remplaçaient. Cependant, comme tous les pesticides, ils peuvent avoir des effets sur la santé humaine et l'environnement, et ils doivent être utilisés avec prudence. C'est pourquoi les pesticides sont rigoureusement réglementés en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. Les scientifiques de l'ARLA effectuent des évaluations approfondies à l'aide de méthodes modernes et reconnues à l'échelle internationale afin de s'assurer que les pesticides ne posent que des risques minimes pour la santé humaine et l'environnement lorsqu'ils sont utilisés conformément au mode d'emploi de leur étiquette.

Réévaluation des néonicotinoïdes

L'ARLA réévalue régulièrement les pesticides afin de s'assurer qu'ils continuent de respecter les normes modernes de sécurité permettant de protéger la santé et l'environnement en fonction des données scientifiques les plus récentes. Dans le cadre de ce processus, l'ARLA réexamine en ce moment les risques sanitaires et environnementaux potentiels que présentent les néonicotinoïdes, constatant que leur utilisation au Canada a substantiellement augmenté au cours des cinq à six dernières années.

Néonicotinoïdes et risques pour la santé humaine

À ce jour, nos évaluations des renseignements disponibles et des documents publiés n'indiquent aucun risque inacceptable pour la santé humaine découlant de l'utilisation des néonicotinoïdes, ni aucune exposition potentielle par la consommation d'eau potable et de nourriture.

L'évaluation de l'imidaclopride menée récemment a permis d'examiner une vaste gamme de renseignements qui tiennent compte non seulement du risque de toxicité et d'exposition lié à cette substance, mais aussi des populations qui peuvent y être sensibles, comme les enfants. Les quantités de néonicotinoïdes présentes dans l'environnement sont largement inférieures au niveau qui est préoccupant pour la santé humaine.



Néonicotinoïdes et risques pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs

En 2013, en réponse à des signalements de mortalité d'abeilles en lien avec l'utilisation de néonicotinoïdes (surtout dans les régions de production de maïs et de soja), l'ARLA a effectué une plus grande surveillance des incidents et a entrepris une réévaluation scientifique des effets possibles de ces insecticides pour les pollinisateurs en collaboration avec la United States Environmental Protection Agency (EPA). À la suite d'une analyse des incidents impliquant des abeilles domestiques, l'ARLA a découvert que les récents changements apportés aux pratiques agricoles, y compris à l'équipement servant à planter les semences traitées, ont peut-être entraîné un risque accru pour les abeilles. Une partie de l'enrobage des semences contenant le pesticide était libéré dans l'air sous forme de poussière, provoquant la majorité des incidents déclarés pendant le semis. L'ARLA a travaillé de concert avec les intervenants pour modifier les pratiques de semis, contribuant ainsi à réduire considérablement la probabilité d'exposition pour les abeilles domestiques et les autres insectes pollinisateurs. Les incidents mettant en cause l'abeille domestique ont baissé de manière constante de 70 à 80 % depuis 2014. L'ARLA continue de surveiller la situation en collaboration avec les provinces. Un rapport à jour sur les incidents relatifs aux abeilles sera publié au cours des prochaines semaines.

Les résultats de l'évaluation préliminaire des risques pour les insectes pollinisateurs relativement à l'un des néonicotinoïdes, l'imidaclopride, ont été publiés en janvier 2016 et ils ne révèlent aucun risque inacceptable pour les abeilles domestiques lorsque de rigoureuses précautions visant à limiter l'exposition sont suivies. L'évaluation a été réalisée conformément à une approche récente mise au point avec les organismes de réglementation des pesticides du monde entier, dont l'EPA, et le travail à ce sujet se poursuit à l'échelle internationale avec les organismes de réglementation. Les effets des néonicotinoïdes chez les pollinisateurs indigènes sauvages (par exemple, les abeilles sauvages) sont également évalués par l'ARLA. Une évaluation complète du risque potentiel pour les insectes pollinisateurs est prévue en 2017.

Néonicotinoïdes et risques pour l'environnement

L'ARLA examine aussi le potentiel de contamination des néonicotinoïdes pour les différents compartiments de l'environnement, notamment pour les formes de vie aquatique comme les poissons, les insectes et autres organismes. Une évaluation des risques en milieu aquatique menée sur l'un des néonicotinoïdes, l'imidaclopride, indique que les risques pour les insectes aquatiques ne sont plus acceptables à long terme. L'évaluation est fondée sur l'analyse des renseignements scientifiques provenant de plusieurs sources, dont l'industrie, les gouvernements fédéral et provinciaux, les organismes de réglementation internationaux ainsi que de nombreux documents publiés. Une analyse des données de surveillance des eaux de surface canadiennes indique que les concentrations d'imidaclopride présentes dans de nombreux cours d'eau situés dans des régions où se pratique l'agriculture intensive sont nettement supérieures au niveau préoccupant associé à des effets nocifs pour les insectes aquatiques qui forment essentiellement l'écosystème aquatique. De plus, deux autres néonicotinoïdes utilisés au Canada, la clothianidine et le thiaméthoxame, ont été détectés dans des milieux aquatiques similaires.



Mesures prévues

L'ARLA publie maintenant les résultats de son évaluation actuelle des risques réalisée selon l'information dont elle dispose sur l'imidaclopride¹, à l'exception de l'évaluation des risques pour les insectes pollinisateurs qui devrait être terminée en 2017. Suite à son évaluation, l'ARLA propose l'abandon graduel de la plupart des utilisations de l'imidaclopride en agriculture et à l'extérieur, et ce, sur une période de trois à cinq ans, selon la disponibilité de produits de remplacement convenables. Cette proposition tient lieu de consultation publique et repose sur l'information actuellement disponible. Les nouveaux renseignements et les commentaires présentés pendant la période de consultation de 90 jours seront examinés par l'ARLA avant qu'une décision définitive soit rendue.

En outre, en se fondant sur les éléments de preuve dont on dispose jusqu'à ce jour et les similitudes entre les trois néonicotinoïdes, l'ARLA entreprendra l'examen spécial² de chacun des deux autres principaux néonicotinoïdes, la clothianidine et le thiaméthoxame, en mettant l'accent sur la vie aquatique. Ces évaluations devraient être terminées d'ici le milieu de 2017. L'ARLA publiera ensuite un document de consultation présentant les résultats de ses évaluations et les mesures réglementaires proposées, le cas échéant.

¹ Projet de décision de réévaluation PRVD2016-20, *Imidaclopride*

² Note de réévaluation REV2016-17, *Annonce d'examens spéciaux : Risques environnementaux potentiels pour les invertébrés aquatiques découlant de l'utilisation de la clothianidine et du thiaméthoxame*